

# ⚠ AVIS DE DANGER ⚠

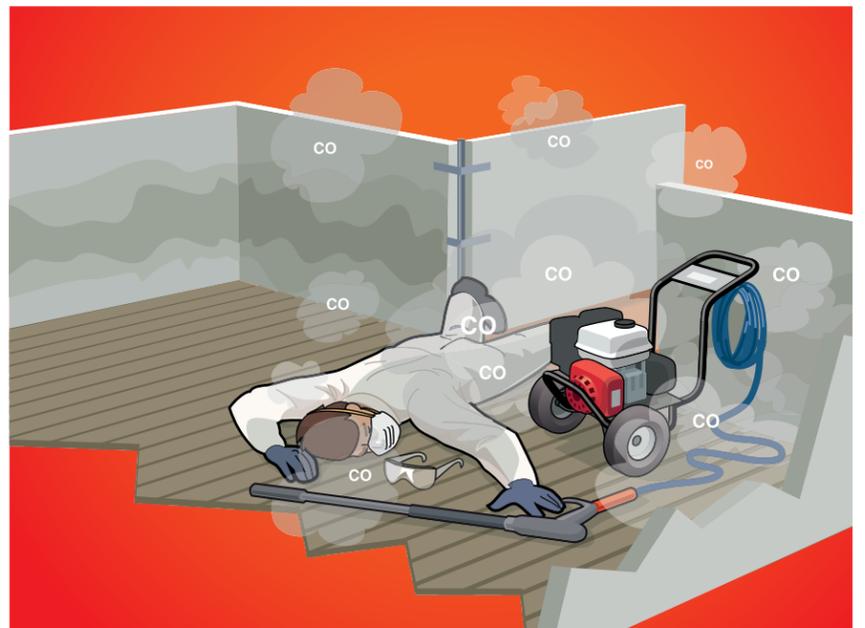
## LE MONOXYDE DE CARBONE DES LAVEUSES À ESSENCE TUE!

### Situation dangereuse

Des accidents mortels sont survenus lors de l'utilisation de laveuses à pression fonctionnant à l'essence dans des bâtiments agricoles. Les décès ont été causés par une intoxication au monoxyde de carbone (CO).

### Cause des accidents

Les gaz d'échappement des moteurs à combustion (par exemple, à essence) contiennent du CO, un gaz toxique, sans odeur et sans couleur. Les victimes se trouvaient dans une atmosphère enrichie en CO et appauvrie en oxygène en raison de la combustion de carburant à l'intérieur des bâtiments. Dans ces conditions, la majorité des systèmes de ventilation s'avèrent insuffisants et l'atmosphère d'un bâtiment peut atteindre une concentration en CO dangereuse pour la vie en moins de cinq minutes!



Illustrations : Steve Bergeron

## MOYENS DE PRÉVENTION

Pour éliminer les risques d'intoxication au CO dans les bâtiments :

- **achetez et utilisez des appareils n'affectant pas la qualité de l'air (p. ex. : fonctionnant à l'électricité), et respectez les consignes de sécurité des fabricants;**
- **laissez les appareils munis d'un moteur à combustion à l'extérieur des bâtiments. Par exemple, laissez la laveuse à l'extérieur et utilisez :**
  - un long boyau d'arrosage sur un enrouleur, ou
  - un système de tuyauterie permanent fixé le long des murs;
- **installez l'appareil muni d'un moteur à combustion dans un local spécifique en dirigeant ses gaz d'échappement directement à l'extérieur par un conduit étanche, et de façon à prévenir les incendies :**
  - informez toute personne qui accède au lieu de travail des risques associés au CO et des moyens de prévention,
  - installez un détecteur de CO dans les locaux réservés aux appareils munis d'un moteur à combustion et dans ceux à proximité desquels ces appareils sont utilisés, à moins que la poussière et l'humidité n'affectent leur fonctionnement,
  - installez et vérifiez ces détecteurs selon les recommandations du fabricant.



DC900-816-1 (2020-01)

- **installez les moteurs à combustion et les sorties de gaz d'échappement loin de toute entrée d'air des bâtiments :**
  - entretenez et ajustez les moteurs à combustion régulièrement, et selon les recommandations du fabricant,
  - apposez un autocollant ou une étiquette « **ATTENTION, je dégage du CO!** » sur tous les appareils fonctionnant avec un moteur à combustion.

Pour plus d'information, communiquez avec le bureau de la CNESST de votre région ou consultez la rubrique « Prévention » du site [cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca).